

Séance du vendredi 02 juin 2023

Date de la convocation: 26/05/2023

Membres en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le deux juin l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,  
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,  
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents:** Barbara LOUCHART

**FRAIS DE SCOLARITÉ 2022/2023 - (D 2023 161)**

Le Maire présente au Conseil municipal les dépenses de fonctionnement pour l'école communale engagées sur le budget 2022 pour un montant total de 63 592 € qui seront ventilés sur chacune des Communes ayant des enfants scolarisés en septembre 2022.

Avec 48 enfants scolarisés à la rentrée 2022, le forfait par enfant servant de base à la facturation aux communes sera donc de 1 325 euros.

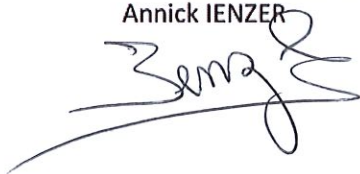
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

VALIDE le tarif de 1 325 € par enfant scolarisé pour servir de base à la facturation aux communes au titre de l'année 2022 sur la base des effectifs de rentrée scolaire en septembre 2022,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



Le Maire  
Olivier MAGUET

